

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2022-03-07

## COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2022

REFORME DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 21 mars 2022

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 24

Pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Présents : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Sabine OESTEREICH, Assistante de direction, Caroline PLUCHET, responsable service technique, Mélanie TOUZEAU, Service comptabilité et marchés publics, Nathalie MARTIN, Responsable redevance incitative.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, LAVIGNAC Marie-Claude / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHEES Christophe, CAZADE Pascal, / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAU Yannick / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert, REY Jean-Louis / Communauté de communes du Pays Foyen : GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel et LACHAIZE Yolande), MAS François (pouvoir de ROBERT Pierre), PLAT Tristan / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno MONGET Oliver, VILLETTE Roger, MASCOTTO Jean-Louis, MERCIER Bastien (pouvoir de MARGOUILLE Michel).

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), LACHAIZE Yolande (pouvoir à GROSSIAS Mireille), ROBERT Pierre (pouvoir à MAS François), MARGOUILLE Michel (pouvoir à MERCIER Bastien).

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, FAURE Charles, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain, LAPEROUSSAZ Patrick / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, ROUBINEAU Jean Pierre.

### REFORME DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L-2112-1

Vu les articles L-2122-22 du CGCT (alinéa 10)

Considérant le programme de remplacement et d'uniformisation de ses bornes d'apport volontaire mis en place par l'USTOM depuis plusieurs années en remplaçant les anciennes en plastique par des bornes en bois,

Considérant l'encombrement représenté par le stockage d'une quarantaine des bornes sur le site de la Recyclerie

Vu l'intérêt de repreneurs pour la reprise des matériaux plastique et ferraille,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **AUTORISE** le Président à réformer ces matériels,
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférant à cette cession.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.


Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification

Le Président,  
  
Christian MALANDRINO  
